

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a modifié l'article L. 2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond donc à cette obligation.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il est concordant avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

### **Section de fonctionnement :**

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 248 735,33 euros en 2017.

<b>Dépenses</b>	<b>Montant réalisé en 2016</b>	<b>Montant réalisé en 2017</b>
011 - Charges à caractère général	78 808.60 €	107 076.78 €
012 - Charges de personnel	68 068.07 €	130 058.84 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 790.55 €	11 225.83 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>149 667.22€</b>	<b>248 361.45 €</b>
042 - Opérations d'ordre		373.88 €
<b>Total Opérations d'ordre</b>		<b>373.88 €</b>
<b>Total section fonctionnement</b>	<b>149 667.22 €</b>	<b>248 735.33 €</b>

Les charges de gestion courantes sont en augmentation par rapport à 2016. Le nombre de sorties organisées dans le cadre du dispositif YAPADAJ est en augmentation. Des prestations pour des cours de gymnastiques et de stretching se sont ajoutées aux frais d'honoraires ainsi que des conseils juridiques pour le projet de reconstruction de l'EHPAD.

Les dépenses de personnel sont en nette progression. L'effectif du CCAS a été renforcé afin de répondre à la hausse de la fréquentation et des demandes du public.

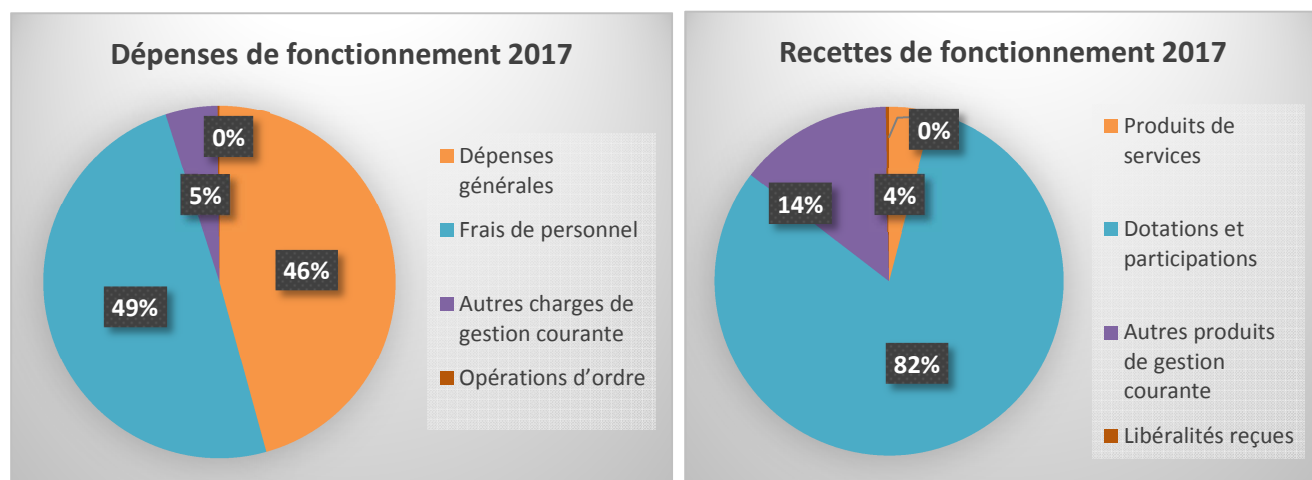
Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 260 245,53 euros au compte administratif 2017.

<b>Recettes</b>	<b>Montant réalisé en 2016</b>	<b>Montant réalisé en 2017</b>
013 - Atténuation de charges	305.00 €	14 483.36 €
70 - Produits de services	7 726.66 €	9 981.35 €
74 - Dotations et participations	130 000 €	199 972.00 €
75 – Autres produits gestion courante	21 231.62 €	35 054.83 €
77 – Produits exceptionnels	3 500.00 €	753.99 €
002 – Résultat fonctionnement	941.40 €	
<b>Total section fonctionnement</b>	<b>163 704.68</b>	<b>260 245.53 €</b>

Les atténuations de charges sont en augmentation car le centre de gestion de la fonction publique rembourse les charges salariales d'un agent bénéficiant d'une décharge d'activités.

La subvention versée par la ville au CCAS est également en nette augmentation.

Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2017 présente un excédent de 11 510,20 €.



### **Section d'investissement :**

En 2017, les recettes d'investissement sont composées du report du solde d'exécution de la section investissement, des amortissements et de l'excédent de fonctionnement capitalisé soit un total de 41 330,80 €.

En 2017, les dépenses d'investissement à constater sont du mobilier de bureau et des frais d'études pour le projet de reconstruction de l'EHPAD, pour un total de 51 446 €.

Le résultat de la section d'investissement pour 2017 présente un déficit de 10 115,20€.